

Le foncier agricole: Quelles en sont les règles? Comment y avoir accès? Comment le protéger?

OBJECTIFS

Comprendre les règles juridiques encadrant l'accès, l'exploitation et la protection des terres agricoles.

Connaître et comprendre l'ensemble des contrats permettant la mise à disposition de foncier agricole en particulier les règles du fermage.

Connaître ses droits et devoirs en tant que propriétaire/bailleur.

Connaître les règles encadrant l'achat du foncier agricole et le fonctionnement de la SAFER.

Connaître les outils pour agir localement pour protéger le foncier agricole.

Avoir des repères pour construire une stratégie de recherche de foncier et savoir agencer tous les dispositifs existants pour construire cette stratégie.

Savoir construire un plan d'action.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

J1 - le statut du fermage

- Qu'est-ce que le statut du fermage : historique et objectifs
- Les règles du statut du fermage : ce qu'il faut savoir
- Bail rural : être en mesure de bien le rédiger

J2 - le contrôle des structures, les autorisations d'exploiter, et moi...

- Contrôle des structures : comment ça fonctionne?
- Autorisations d'exploiter: en quoi ça me concerne?
- Comment utiliser les autorisations d'exploiter pour accéder au foncier?

- La SAFER

- Les SAFER: Fonctionnement et rôle
- Les outils de la SAFER (notification de projet de vente SAFER, appel à candidature SAFER...)
- Savoir répondre aux attentes de la SAFER

J3 (facultatif) - Construire sa stratégie de recherche de foncier

- Rechercher collectivement tous les moyens de recherche de foncier
- Construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier (boîte à outils, coordonnées des structures qui peuvent vous accompagner, lieux de recherche et plan d'action individuel).
- Comprendre les attentes des différents acteurs et savoir y répondre.
- Construire son plan d'action !

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADDEAR Haute Savoie

DURÉE : 3 jour(s)

DATE LIMITE : 21/03/2022

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Devis sur simple demande. Adhésion obligatoire à l'ADDEAR 74 ou au CAJ 74. Personnes non financées, nous contacter.

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Albe GIOVANNANGELI
installation@addear74.fr

ADDEAR Haute Savoie
Maison de l'Agriculture
52 avenue des Îles

74994

Annecy Cedex 9

Tel. 07 62 73 51 37

N° d'organisme de formation :
84740385174

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

NOTE : Les coordonnées des participant-es seront diffusées afin de permettre l'organisation de covoiturage.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
24/03/2022	52, Avenue des îles 74994 Haute-Savoie	Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique, spécialisée dans le droit agricole.
31/03/2022	52, Avenue des îles 74994 Haute-Savoie	Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique, spécialisée dans le droit agricole.

06/04/2022

52, Avenue des îles 74994 Haute-Savoie

Albe Giovannangeli, accompagnatrice
installation - transmission à l'Addear 74

THÈMES

S'installer en AP

Foncier, juridique

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))